

2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

2.3 - Favoriser les solidarités dans une société en mouvement

PA 2.3.1 - DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ VIS-À-VIS DES PUBLICS FRAGILES

DIAGNOSTIC

La solidarité est l'une des trois valeurs fondatrices des structures d'animation de la vie sociale au même titre que la dignité humaine et la démocratie. À travers l'action collective et la fabrique du lien social, familial et générationnel, elles inventent de nouvelles formes de solidarité.

Cette valeur s'est exprimée fortement depuis le début de la crise sanitaire qui a vu naître sur tous les territoires des initiatives solidaires familiales, de voisinage ou locales en faveur des plus fragiles et des personnels médicaux : création de masques, portage de repas ou de courses, soutien scolaire, prêt de matériel informatique, contacts téléphoniques pour maintenir le lien, veille sociale. Cet élan perdure et doit être accompagné et valorisé.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) ont pour mission d'être des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et en portant une attention particulière aux publics fragilisés. Les structures AVS favorisent la rencontre, le partage et l'échange entre les habitants et cultivent l'ouverture à l'autre. Au travers d'un accueil inconditionnel, d'une posture d'écoute active et en allant vers les publics les plus éloignés, elles :

- accompagnent le développement des liens familiaux et sociaux et contribuent à travers les actions collectives à l'épanouissement des personnes et à leur émancipation ;
- encouragent les solidarités entre les habitants d'un territoire et vis-à-vis des publics fragiles ;
- favorisent le bien vivre-ensemble dans la diversité et la cohésion sociale et luttent contre toutes formes de discriminations ;
- préviennent les ruptures de lien social et agissent contre l'isolement des personnes.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône
- ➔ Publics vulnérables : personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, personnes précaires, personnes sans abri, etc.

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Partenaires institutionnels : MDM, CCAS, Conférence des financeurs, Carsat, MDR, etc.

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Soutenir les initiatives solidaires locales des habitants en faveur des publics fragiles.

ACTION 2

- ➔ Être en veille, mobiliser les appels à projets spécifiques et valoriser les bonnes pratiques.

ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022 à 2026
- ➔ Action 2 : 2023 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Maintien et développement des initiatives solidaires.
- Nombre d'appels à projets mobilisés.
- Nombre d'actions valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures.